

DUKUZUMUREMYI Thomas
C/O S/PREFECTURE NGARAMA
B.P 84 GATSIBO.
BYUMBA.

Ngarama, le 7/7/88

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice

BARIYANGA Alphons
Commandant
Directeur Général

FACTURE.

10 AOUT 1988

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Justice, service pénitentiaire Prison GATSIBO, doit à Monsieur
DUKUZUMUREMYI Thomas la somme de QUATRE -VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT FRANCO
RWANDAIS (99.600Frs) pour avoir fourni 54 stère de bois de chauffage à 750Frs
le stères et 394 kilos de viande fraiche à 150Frs le kilos à la Prison de GATSIBO
suivant la lettre de commande N° 565/05.15 du 29/1/88 et les bordereaux d'expédition
en annexe :

Soit :

- 54 stères X 750 Frs = 40.500
- 394 Kilos X 150 Frs = 59.100
Total 99.600Frs

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETEE A LA SOMME DE QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX
CENT FRANCS RWANDAIS

O.P. 1446 du 17-8-88

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 04 AOUT 1988

POUR FOURNITURE CONFORME

DUKUZUMUREMYI Thomas

POUR RECEPTION CONFORME

Le Directeur de la Prison
GATSIBO.

SINAYOBYE Adrien

Vu pour vérification, approuvé, autorisé

à charge du 28.005.04.02.17

Inscrit sous poste 158 du 26-7-88

Kigali, le 26-7-88

Le gestionnaire des crédits

NDISEKA Alphons



DUKUZUMUREMYI Thomas
C/O S/PREFECTURE NGARAMA
B.P 84 GATSIBO,
BYUMBA.

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice

Ngarama, le 7/7/88

BARIYANGA Alphonse
Commandant
Directeur Général

FACTURE.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Justice, service pénitentiaire Prison GATSIBO, doit à Monsieur
DUKUZUMUREMYI Thomas la somme de QUATRE -VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT FRANC
RWANDAIS (99.600Fr) pour avoir fourni 54 stères de bois de chauffage à 750Fr
le stères et 394 kilos de viande fraîche à 150Fr le kilos à la Prison de GATSIBO
suivant la lettre de commande N° 565/05.15 du 29/1/88 et les bordereaux d'expédition
en annexe :

Soit :

- 54 stères X 750 Frs = 40.500
- 394 Kilos X 150 Frs = 59.100
Total 99.600Fr

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ A LA SOMME DE QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX
CENT FRANCS RWANDAIS

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 04 AOÛT 1988

POUR FOURNITURE CONFORME

DUKUZUMUREMYI Thomas

POUR RECEPTION CONFORME

Le Directeur de la Prison

GATSIBO.

SINAYONGE Adrien

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 18.005.04.02.12

Inscrit sous poste 18 du 26-7-88

Kigali, le 26-7-88

Le gestionnaire des crédits

NDISEKA Alphonse

MUKENZIMURUMBI Thomas
C/O S/PREFECTURE NGARANA
B.P 84 GATSIBO.
NYUNDA.

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice

Ngarana, le 7/7/88



BARIYANGA Alphonse
Commandant
Directeur Général

FACTURE.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Justice, service pénitentiaire Prison GATSIBO, doit à Monsieur
MUKENZIMURUMBI Thomas la somme de QUATRE -VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT FRANCS
RWANDAIS (99.600Frs) pour avoir fourni 54 stères de bois de chauffage à 750Frs
le stères et 394 kilos de viande fraîche à 150Frs le kilos à la Prison de GATSIBO
suivant la lettre de commande N° 565/05.15 du 29/1/88 et les bordereaux d'expédition
en annexe :

Soit :

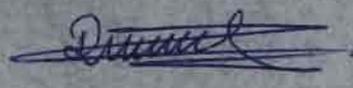
- 54 stères X 750 Frs = 40.500
- 394 Kilos X 150 Frs = 59.100
- Total 99.600Frs

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ A LA SOMME DE QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX
CENT FRANCS RWANDAIS

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 04 AOUT 1988

POUR FOURNITURE CONFORME

MUKENZIMURUMBI Thomas



POUR RECEPTION CONFORME

Le Directeur de la Prison

GATSIBO.

SINAYENGE Adrien



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 08.205.04.02.12

Inscrit sous poste 118 du 26-7-88

Kigali, le 26-7-88

Le gestionnaire des crédits



NDISEKA Alphonse

DUKUZUMBEREYI Thomas
c/o S/PREFECTURE NGARANA
B.P 04 GATSIBO,
BYUMBA.

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice

Kigali, le 1/7/88

BARIYANGA Alphonse
Commandant
Directeur Général

FACTURE.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Justice, service pénitentiaire Prison GATSIBO, doit à Monsieur
DUKUZUMBEREYI Thomas la somme de QUATRE -VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT FRANC
RWANDAIS (99.600Fr) pour avoir fourni 54 stères de bois de chauffage à 750Fr
le stères et 394 kilos de viande fraîche à 150Fr le kilos à la Prison de GATSIBO
suivant la lettre de commande N° 565/05.15 du 29/1/88 et les bordereaux d'expédition
en annexe :

Soit :

- 54 stères X 750 Frs = 40.500
- 394 Kilos X 150 Frs = 59.100
Total 99.600Fr

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SIX
CENT FRANCS RWANDAIS

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 04 AOUT 1988

POUR FOURNITURE CONFORME

DUKUZUMBEREYI Thomas

POUR RECEPTION CONFORME

Le Directeur de la Prison

GATSIBO.

SIRAYUBA Arien

Vu pour vérification des crédits

à charge du ... 18.105.04.02.17

Inscrit sous pour ... du 26-7-88

Kigali, le 26-7-88

Le gestionnaire des crédits

NDISEKA Alphonse

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 05/88

NGARAYA, le 7/7/ 19 88

Expéditeur : DUKU KURU BENEYI Thomas

Destinataire : PRISON BATSIBO

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Viande fraîche	304 kgs
		Trois cent quatre vingt quatorze kilos,	
		Témoins :	
		1/ <u>NDABAYO Joël</u>	
		2/ <u>USOMBURURUYI Claude</u>	
		3/ <u>BAYUNGO Augustin</u>	

Enlevé par

Camion : _____

Chauffeur : _____

Reçu les marchandises

en bon état

Le Destinataire

SINAYOYI André

Directeur de prison



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 04188

NGARANA, le 7/7/ 19 88

Expéditeur : DUKUXU TULE R. Y. Thomas

Destinataire : Prison GAFS. BO

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		54 Stères Bois de Chauffage	
		Cinquante quatre stère	
		Témoins ;	
		A BAXUVOO Augustin	
		EJ NDAHAYO Joël	
		EJ USENBARUCEMY Clotilde	

Enlevé par

Camion :

Chauffeur :

Reçu les marchandises
en bon état

Le Destinataire

Directeur de Prison
ST NAYO RUE HOLWE



Kal.C./H.V.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JUSTICE
B.P. 160 KIGALI

Kigali, le 29/01/1988

N° ..565.../05.15

Monsieur DUKUZUMUREMYI Thomas
c/o Commune GITUZA
B.P. 10 NGARAMA - BYULBA

OBJET : Fourniture de viande fraîche
et de bois de chauffage à
la prison de NGARAMA.

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 12 janvier 1988 relative à l'objet repris en marge, je porte à votre connaissance que vous êtes attributaire-du marché ayant trait à la fourniture de 1.000 kgs de viande fraîche et de 500 stères de bois de chauffage destinés à l'entretien de la prison NGARAMA durant l'année 1988 au prix total de cinq cent vingt cinq mille francs rwandais (525.000 FRW), soit aux prix unitaires respectifs de 150 FRW/kg et de 750 FRW/stère.

Les quantités susmentionnées sont livrables par tranches trimestrielles et aux dates que vous vous conviendrez avec le Directeur de la prison NGARAMA.

Vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée de ces produits à fournir au moment de leur livraisons et de leur réception par une commission de réception désignée par le responsable de l'établissement consommateur.

Il est porté à votre connaissance que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans mon autorisation préalable.

Je vous demande de commencer les livraisons dès réception de la présente lettre de commande.

MUGEMANA Jean Marie Vianney

MINISTRE DE LA JUSTICE

Copie pour information :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection des Finances KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Impôts KIGALI
- Monsieur le Directeur de Prison KIGALI

BARIYINGA Alphonse
Commandant
Directeur Général